

Vol a l etalage magasin situé en allemagne

Par guida, le 18/02/2009 à 22:26

Bonjour,

Le 14 Fevrier 2009 j ai volé pour 115 euros dans un magasin en Allemagne et des vigiles en civil m ont arrété 100 metres apres la sortie du magasin.

Le magasin a déposé plainte et je suis allée au commissariat de police ou j ai rempli des documents stipulant que j avouais le vol et que je restituais la marchandise au magasin. J ai payé une caution (les allemands disent caution mais c est plutot une amende) de 300 euros sur place.Le policier m a dit que le dossier serait envoyé au procureur et au juge Mon nom est inscrit dans l ordinateur de la police.

Qu est ce que je risque? en France? et en Allemagne? en sachant que c est la première fois que je vole.

Merci de me répondre

bonne soirée